

COMMUNE NOUVELLE  
LIVAROT – PAYS D’AUGE

Délibération N° 27.03.2023 / 15

LUNDI 27 MARS 2023 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69  
Nombre de présents : 42  
Nombre de pouvoirs : 7  
Absents sans pouvoirs : 20  
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 27 MARS, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mme Jeannine LECLERC, pouvoir à Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Christine MOTTÉ, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE.
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

**Absents excusés :**

- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE.
- Mr Philippe SOETAERT.

**Absents :**

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mr Fabrice FOUCHET.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Didier LALLIER est désigné secrétaire de séance.

**PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces mouvements de crédits par fongibilité sont soumis aux règles suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité,
- En informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance,
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans hélios

Le Conseil Municipal devra :

- Approuver la fongibilité des crédits au taux de 7,5 % en fonctionnement et en investissement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 48 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** la fongibilité des crédits au taux de 7,5 % en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 27 mars 2023.



Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20230327-2023-04-05-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023